



**COMPOSITION DES JURYS**  
**Institut d'Administration des Entreprises (IAE)**  
**Année universitaire 2019-2020**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 23 septembre 2019 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence Gestion **2<sup>ème</sup> année** est ainsi constitué pour le 4<sup>ème</sup> **semestre** de l'année universitaire 2019-2020

**Président(e) : CHEILLAN Hervé**

**Membres :**

BATAILLARD Carole  
CHAPPE Julien  
CHARBTI Sana

FORGEOT Vincent  
FOUCHEROT Irène  
GAZTELUMENDI  
Aranzazu

NDIONE Mamadou  
JOLY Patrick  
PETIT Nathalie

COLLANGE Véronique  
DIDELOT Laurent

LAARADH Kamel  
LEDEZMA RODRIGUEZ  
Ivan

ROHRBACHER Marianne  
SOURZAT Claire

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de IAE et sur le site internet de L'IAE.

Fait à DIJON, le 13 mai 2020

Le Directeur de l'IAE  
Samuel MERCIER